

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**MARCHES PUBLICS - SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Choix du prestataire pour
l'étude pré-opérationnelle de centre bourg - Appel d'offres ouvert - Autorisation
de signature**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des engagements des contrats de co-développement avec la commune de Saint-Vincent-de-Paul, Bordeaux Métropole souhaite confier à un bureau d'étude la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle sur le centre bourg de Saint-Vincent-de-Paul.

En effet, la commune dispose d'importantes réserves foncières de près de 44 hectares, idéalement positionnées en entrée de ville à proximité directe des équipements du centre bourg et de l'autoroute A10.

Désireuses de voir son territoire se développer, la commune et Bordeaux Métropole ont engagé de nombreuses études depuis 2005. Les objectifs du projet urbain visaient à développer environ 600 logements, conforter le pôle église/mairie/école, planter des commerces de proximité et accueillir des activités économiques.

Mais le projet de programme d'aménagement d'ensemble n'a pu être approuvé car le contexte lié aux zones inondables a évolué entre temps avec l'application de la circulaire du 7 avril 2010 relative aux mesures à prendre suite à la tempête Xynthia et entraînant la nécessité de réaliser des études hydrauliques complémentaires.

Toutefois, il avait été décidé d'engager une première opération sur un foncier maîtrisé, non contraint dénommé : « Ilot 5 », pour la réalisation de 15 maisons. Une consultation d'opérateurs immobiliers avait été lancée en décembre 2010. Un opérateur avait été désigné en mai 2011. Il n'a pas donné suite à son permis de construire en fin d'année 2011.

Depuis, l'état de la connaissance du risque inondation sur ce territoire a évolué et nous permet de lever l'hypothèse inondation sur une partie du secteur. En outre, les investigations relatives aux zones humides nous permettent aujourd'hui d'avoir une connaissance affinée du territoire en la matière.

Face à ces enjeux de développement et au regard de ces nouvelles données environnementales, la commune a pris le parti d'un aménagement cohérent de l'ensemble de ces espaces et souhaite se doter d'un plan programme sur le secteur dans le respect de son identité communale et de la réalité environnementale qui le compose.

Une réflexion sur l'aménagement de ce secteur vise à **développer le tissu urbain dans le respect de l'environnement et du cadre de vie des habitants : il s'agit de concevoir un urbanisme résilient au risque inondation et adapté aux zones humides.**

De manière plus spécifique, il s'agit de se doter d'un plan programme d'aménagement, pertinent et cohérent au regard des perspectives d'évolution socio-économiques de la commune et de la Métropole.

En outre, le projet centre bourg de par sa position en entrée de ville et de sa taille modifiera durablement l'image tout entière de la ville. Ainsi, l'enjeu pour la commune est de se doter des outils pour pouvoir encadrer les projets jusqu'à leur livraison afin d'avoir des réalisations respectueuses de l'ambition initiale et pérennes dans le temps.

Un marché d'étude pré-opérationnelle a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette étude se décompose en trois phases :

- **Phase 1 : Étude du contexte urbain, définition d'un plan programme et premières orientations de projet**
- **Phase 2 : Projet urbain**
- Scénario d'aménagement
- Schéma de référence du secteur
- **Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle :**

Le programme d'actions devra comprendre notamment :

- Un cahier de prescriptions urbaines, paysagères, environnementales et architecturales garant d'une vision d'ensemble du secteur et outil d'accompagnement des futurs projets dans le respect des ambitions initiales,
- Si nécessaire, des suggestions d'adaptation des règles d'urbanisme qui pourront être intégrées lors d'une modification du plan local d'urbanisme ;
- Si nécessaire, des propositions d'acquisitions foncières à opérer à plus ou moins long terme (notamment pour l'îlot central) ;
- Des propositions argumentées de montages opérationnels : cession à aménageur avec cahier des charges, projet urbain partenarial (PUP), permis de construire groupés ou non, voire combinaison de ces différents outils ;
- Un programme de réalisation des équipements publics tenant compte de la répartition des compétences et des maîtrises d'ouvrage (ville, Bordeaux Métropole et aménageur le cas échéant).

Compte tenu du contexte urbain et de la nature de la prestation demandée, l'équipe devra être composée notamment par un architecte urbaniste, un paysagiste, un spécialiste en programmation urbaine, un ingénieur écologue et un ingénieur voirie réseau divers.

La durée globale du marché ne pourra excéder 8 mois à compter de la notification du marché, hors période de validation de chaque phase par le comité de suivi et hors période de suspension.

Compte tenu du type d'accompagnement en matière de projet résilient au risque inondation et adapté au caractère humide des sols, il a été proposé dans le règlement de consultation de l'appel d'offres ouvert lancé, d'analyser les offres des candidats au regard de deux critères pondérés de la manière suivante :

- Critère 1 : Valeur technique (70%) :
 - sous-critère 1-1 : qualité de la note méthodologique (60%)
 - sous-critère 1-2 : moyens humains affectés à la mission (40%)
- Critère 2 : Prix (30%)

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal officiel de l'union européenne le 23 janvier 2015 et au bulletin officiel des annonces des marchés publics le 22 janvier 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 2 mars 2015. Quatorze offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres réunie le 30 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché au groupement Groupe 6 pour un montant de 99 975 € HT.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales, les projets de marché sont mis à disposition des conseillers métropolitains à la direction commande publique.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le groupement Groupe 6 pour un montant de 99 975 € HT le marché d'étude pré-opérationnelle portant sur le secteur centre bourg de Saint-Vincent-de-Paul ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 33, alinéa 3 et 57 à 59,

VU la délibération n° 2012/0785 du 23 novembre 2012 instaurant le périmètre de prise en considération sur le secteur centre ville,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 30 avril 2015 attribuant le marché au groupement Groupe 6 pour un montant de 99 975 € HT.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par décision du 30 avril 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur le secteur de centre bourg de Saint-Vincent-de-Paul au groupement Groupe 6,

CONSIDERANT QUE la réalisation de cette étude urbaine pré-opérationnelle est indispensable pour l'élaboration d'une stratégie de développement territorial du centre bourg,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché d'étude pré-opérationnelle portant sur le secteur centre bourg de Saint-Vincent-de-Paul avec le groupement Groupe 6 pour un montant de 99 975 € HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 :

La dépense résultant de ce marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal 05, chapitre 20, article 2031, fonction 824, CdR UB00 – Opération 05 PO 900003, Opérations nouvelles, secteurs évolutifs.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

M. MICHEL DUCHENE